

# - compte rendu de la réunion Personnes Publiques Associées -

08 juin 2017

Dossier de Plan Local d'Urbanisme –  
Commune de VEZELISE

---

## Etaients présents :

Mairie de Vézélise : Dominique VOLLMAR, Philippe BACHMANN, Hubert VIRION

Chambre d'Agriculture 54 : Philippe LEROY

DDT54 : Clause BERNEL, Jean-Paul MANGEL

UDAP 54 : Sandrine Chassard

CCPS : Augustin LECLERC

CCI 54 : E. BERNARDÉ

CD54 / MMD54 : David MANTECA, Gauthier BRUNNER

TDLU : Kathleen GUIBERTEAU

SCoT Sud 54 : Cécile TOPART

studiolada : Agnès HAUSERMANN

Bureau d'études éolis : Caroline TODESCO chef de projet

## **Ordre du jour : présentation du dossier de PLU aux personnes publiques associées**

Le bureau d'études a procédé à une présentation rapide des différentes pièces du dossier de PLU.

### Plusieurs services ont transmis leur avis par courrier :

Aucun avis de service par courrier n'a été transmis au bureau d'études.

Un tour de table a permis de recueillir les remarques des différents services présents :

### **CCI 54 :**

- Vézélise est le dernier maillon structurant du Saintois, qui supporte les équipements et les réseaux de proximité.
- Aucune remarque sur le PADD, il correspond au projet communal et aux lois récentes.
- La trame commerciale et du centre-bourg doit être maintenue.
- Il serait très intéressant que la CAL soit ré-occupée par une activité agricole.

### **DDT 54 :**

- Préciser dans la zone UM que les activités et l'habitat seront autorisés.
- Aucun avis du service environnement eau et biodiversité de la DDT 54 n'a été transmis au cours de la réunion.
- La commune doit reporter sur le plan de zonage les zones inondables présentes dans le POS.

- Intégrer le tracé de la canalisation de gaz sur le plan de zonage. A noter qu'aucun tracé n'a été transmis à la commune.
- Une dérogation du recul des crêtes des berges des cours d'eau peut être justifiée dans les zones bâties le long du Brénon et de l'Uvry, il s'agit de cas par cas.
- Ajouter « minimum » pour la densité apposée dans les zone sd'OAP.
- La CDPENAF étudiera la consommation de l'espace ainsi que les STECAL.

Suite à la PPA, un rdv avec la DDT 54 a été organisé le 05/07/2017 afin de relire ensemble le règlement et d'affiner certains points. L'ensemble de ces éléments ont été pris en compte.

#### **SCoT Sud 54 :**

- Le dossier prend correctement en compte les objectifs du SCoT, Vézelize est une polarité à renforcer.
- Ajouter une bande d'inconstructibilité de 10m des crêtes des berges des cours d'eau.
- Identifier le phénomène de vacance des logements.
- Le développement de la zone 1AUY doit se faire avec une réflexion à l'échelle intercommunale, et le besoin doit être démontré.

#### **Chambre d'Agriculture 54 :**

- Attention à la surface de la STEP, laisser le reliquat en zone agricole. La commune précise qu'une mesure d'expropriation a généré l'achat de l'ensemble de la parcelle de 24 000m<sup>2</sup>.

#### **UDAP 54 :**

- Le PADD est intéressant mais il y a besoin d'outils pour appliquer et mettre en œuvre la préservation du patrimoine bâti. Les éléments du patrimoine bâti sont à identifier et à préserver. Le règlement de la zone UA est trop léger.
- La commune doit aller plus loin dans la préservation.

#### **CD 54 :**

Le règlement a été rédigé afin de ne pas bloquer les projets à venir.

Suite à la PPA, un rdv avec la DDT 54, l'UDAP 54, TDLU a été organisé le 05/07/2017 afin de relire ensemble le règlement et d'affiner certains points. L'ensemble de ces éléments ont été pris en compte. L'UDAP n'a pas donné d'éléments de corrections à apporter, ces dernières seront transmises en phase d'arrêt du PLU.